

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2011)

Heft: 257-258

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

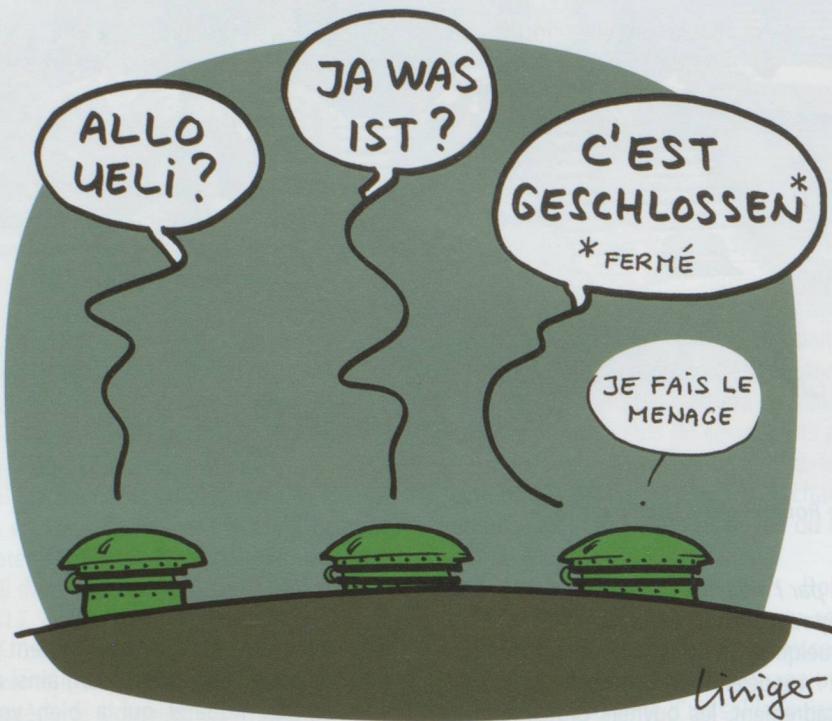
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain – illustré par Liniger



BUNKERS À UN MILLIARD FERMÉS ... POUR RAISONS ÉCONOMIQUES !

Défense : Pour des raisons économiques le Conseil fédéral a décidé de mettre hors service le réseau de bunkers de l'armée cachés dans les montagnes. C'est ce qu'a annoncé Ueli Maurer, le chef du DDPS à la télévision alémanique. Selon le rapport de l'armée adopté début octobre dernier par le Conseil fédéral, les changements intervenus en matière de menaces ont fortement diminué l'importance de l'infrastructure de combat en Suisse. Ce réseau de bunkers, achevé en 2003, a coûté près d'un milliard de francs. Le ministre a avoué que, si leurs frais d'entretien étaient élevés, leur démantèlement serait lui aussi très onéreux. Le débat risque d'être houleux, de nombreuses voix s'étant fait entendre contre leur suppression. Plus d'informations sur les bunkers dans nos numéros 135/136/137 et 179/180.

Initiatives, pétitions

■ La pétition lancée par deux Jurassiens pour l'ordination des hommes mariés rencontre le succès. Lancée à la mi-août, elle a déjà recueilli 1 400 signatures. Pour ses auteurs, il s'agit de répondre à la pénurie de prêtres.

■ Une association regroupant quatre partis de centre-gauche et une douzaine d'organisations a lancé une initiative demandant la création d'une caisse maladie unique et publique et remplaçant les quelque 90 caisses privées existant aujour-

d'hui. En 2007, un projet du même ordre avait été refusé à 71 % par le peuple. De son côté, la Fédération des médecins suisses (FMH) a lancé une initiative qui exige une séparation complète entre l'assurance maladie sociale obligatoire et les assurances complémentaires.

■ Le Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA) a décidé de retirer son initiative contre l'achat de nouveaux avions de combat. L'objectif de cette initiative qui était d'empêcher l'achat de tels avions de combat avant 2020 est atteint estime le GSSA.

Affaires étrangères

■ Lors de sa visite en Jordanie, la présidente de la Confédération Doris Leuthard a signé un accord-cadre visant à améliorer les services de sauvetage dans ce pays. Le texte prévoit la livraison par la Suisse d'une centaine d'ambulances.

■ Les relations sont au beau fixe entre la Suisse et l'ONU en matière de développement, estime l'administratrice du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Helen Clark qui a été reçue à Berne par la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey. Avec 72 millions versés au PNUD en 2009 et une contribution du même ordre en 2010, « la Suisse est le neuvième plus gros contributeur du PNUD » a-t-elle relevé.

■ Des inconnus ont déposé un engin explosif vers l'ambassade de Suisse à Rome au début du mois d'octobre dernier. La police italienne mène l'enquête. Rapportée par le journal *20 Minuten*, l'information a été confirmée par les services de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey.

■ La Suisse veut renforcer la représentation de ses intérêts auprès de l'Union européenne en matière de politique migratoire. La Confédération s'est dotée d'un attaché chargé de cette mission à Bruxelles, Jonas Montani, 40 ans.

■ Une éventuelle candidature de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU a le soutien de la commission de politique extérieure du Conseil national. Son homologue du Conseil des États avait fait de même en septembre dernier.

Transports, communications

■ Le Conseil national a adopté par 96 voix contre 71 une motion de sa commission des télécommunications demandant que la redevance radio-TV ne soit plus liée à la possession d'un appareil. Tout le monde, ménages et entreprises, devrait s'acquitter de cette taxe à l'avenir.

■ Billag, l'entreprise chargée d'encaisser les redevances radio-TV, n'enverra plus qu'une facture par an au lieu de quatre dès cette année. Ce changement doit permettre des économies de 9 à 10 millions de francs, notamment en coûts d'envoi et d'impression.



■ Après dix ans de préparation et juste avant de quitter le Conseil fédéral, Moritz Leuenberger a transmis au Parlement « Via Secura », son programme de sécurité routière qui comporte une trentaine de mesures. Certaines d'entre elles sont déjà très controversées : tests de vue obligatoires pour les automobilistes de plus de 50 ans, interdiction pour les plus de 70 ans de conduire des véhicules avec plus de huit places assises, interdiction de circuler à vélo sur la voie publique pour les enfants de moins de 7 ans, casque obligatoire à vélo pour les moins de 14 ans. Le programme prévoit également entre autres l'obligation de rouler phares allumés en journée et l'interdiction de l'alcool pour les nouveaux conducteurs et les professionnels.

■ La fixation du montant de la redevance radio-TV doit rester de la compétence du Conseil fédéral. La commission des télécommunications du Conseil des États recommande au plénum de refuser le transfert aux mains des Chambres.

■ Les CFF vont investir 500 millions de francs entre 2011 et 2016 pour rénover plusieurs gares de Suisse. Il s'agit de les rendre plus accessibles à la hausse constante du nombre de voyageurs et de développer les surfaces commerciales.

■ Suite à une décision du Tribunal fédéral qui a décidé qu'un voyageur disposant d'un titre de transport insuffisant (par exemple circulant en première classe avec un billet de deuxième classe) ne devait pas être puni aussi sévèrement qu'un resquilleur sans billet, les amendes vont être modifiées. À partir de juin prochain, les resquilleurs paieront 100 francs d'amende, alors que

les voyageurs ayant un billet insuffisant devront s'acquitter de 75 francs.

■ Les employés des CFF et de CFF Cargo seront tous rémunérés au mérite dès juillet prochain. Après six mois de négociations, une convention collective de travail a été acceptée par les organisations du personnel. Elle vise à accroître la productivité de l'entreprise.

Défense, protection de la population, sports

■ Le rapport sur l'armée publié par le Conseil fédéral, qui propose notamment une armée de 80 000 hommes pour un budget de 4,4 milliards de francs, fait des remous. L'UDC estime que la Suisse doit conserver une armée d'au moins 120 000 conscrits, dont 40 % faisant partie des troupes de combat, seuil minimal pour que l'armée soit mobilisable et prête à intervenir 24 h sur 24. Pour le parti agrarien, l'armée ne doit s'occuper que de la défense du territoire. Côté moyens, les économies seraient réalisées en renonçant aux missions à l'étranger, en facturant l'utilisation de matériel militaire aux autres départements fédéraux, en réduisant les effectifs administratifs du DDPS de 10 %... L'UDC pourrait appuyer le lancement envisagé par le « Groupe Giardino » (hauts gradés de l'armée pour la plupart retraités) d'une initiative populaire consacrant le principe de l'armée de milice.

■ L'achat de nouveaux avions de combat devrait intervenir avant 2015. Très fâchée par les décisions prises par le gouvernement, la commission de la politique de sécurité du National lui demande de presser le pas. Et d'autoriser l'armée à dépenser davantage.

■ La protection civile (PC) suisse n'a pas à s'engager dans le monde entier. Par 18 voix contre 5, la commission de la politique de sécurité du National souhaite qu'à l'étranger, les interventions soient limitées aux régions limitrophes.

Agriculture

■ Près de 400 producteurs de lait de Suisse orientale ont déposé une plainte administrative à l'encontre de l'Office

fédéral de l'agriculture (OFAG). Ils lui reprochent en particulier d'octroyer trop d'autorisations de quantités supplémentaires et de ne pas intervenir pour limiter la surproduction.

■ Le directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, Manfred Bötsch, a annoncé sa démission. Il quittera l'office fin juin.



■ La commission des finances du Conseil des États s'émeut du sort des producteurs de lait. Elle propose au plénum de leur accorder un supplément de 33,5 millions de francs dans le budget 2011 de la Confédération. La majorité refuse en outre de réduire l'aide au développement.

Tribunal fédéral

■ Les cantons conservent leur arsenal judiciaire pour prévenir la violence dans les manifestations sportives. Le Tribunal fédéral a rejeté le recours des Juristes démocrates zurichoises contre le Concordat instituant des mesures contre la violence dans les stades. La possibilité de placer un hooligan en garde à vue préventive pendant la durée d'un match a passé la rampe. À une majorité de quatre juges contre un, la 1^{re} Cour de droit public du Tribunal fédéral a jugé qu'elle n'est pas contraire à la Convention européenne des droits de l'homme, qui garantit le droit à la liberté.

■ Les enfants d'étrangers domiciliés en Suisse peuvent prétendre au regroupement familial même à l'approche de la majorité. Le Tribunal fédéral juge que la

NOUVELLES FÉDÉRALES

par Henriette Germain - illustré par Liniger

► proximité de l'âge de 18 ans ne suffit pas pour qualifier une telle démarche d'abusive. Il désavoue ainsi le Service de la population et des migrations de l'Etat du Valais qui avait opposé son veto à un couple de ressortissants bosniaques.

■ Un automobiliste qui refuse obstinément de se soumettre à une prise de sang ou à un autre contrôle est pénallement condamnable même s'il n'a manifesté aucune violence. Le Tribunal fédéral a débouté un conducteur zurichois et a confirmé sa culpabilité.



VACHERIN VS FÖSTERKÄSE
SIMILAIRE... MAIS SI DIFFÉRENT !

■ Le Tribunal fédéral a rejeté l'ultime recours de l'Interprofession du vacherin Mont-d'Or qui dénonçait depuis six ans la ressemblance entre le « Krümmenswiler Fösterkäse » saint-gallois et le vacherin vaudois. Selon les juges, même s'il y a similitude entre les deux spécialités fromagères, les noms des produits sont bien différenciés et il n'y a donc pas de violation de l'AOC.

Finances

■ Les cotisations à l'assurance chômage sont passées de 2 à 2,2 % au 1^{er} janvier. Cette mesure est liée à la révision de la loi sur l'assurance chômage avalisée par le peuple le 26 septembre dernier. Elle devrait rapporter quelque 620 millions de francs par an.

■ En raison des mauvaises perspectives financières de la Confédération, la commission des finances du Conseil des États veut limiter la part de l'aide publique au développement à 0,45 % du revenu national brut (RNB) d'ici à 2015. Initialement, le Parlement avait fixé cette part à 0,5 %.

■ La collaboration politiquement controversée entre le Corps des gardes-frontière et les polices cantonales doit être mieux définie. Dans son rapport relatif à l'Administration fédérale des douanes (AFD), la commission de gestion des États demande au Conseil fédéral de délimiter les compétences.

■ Le Département des finances et la Conférence des gouvernements cantonaux ont signé un accord pour mettre fin aux divergences nées du programme d'économies du Conseil fédéral. Ce programme d'économies d'1,5 milliard de francs par an sera réduit de 52 millions de francs. Les coupes prévues dans les transports régionaux sont abandonnées (elles auraient menacé près de 150 lignes, essentiellement de car postal). Les universités, la sylviculture, la vulgarisation agricole et les prestations complémentaires échappent aussi aux coupes financières. La suite de l'accord concerne la péréquation financière : la Confédération versera 112 millions de francs de plus par an dans ce pot de compensation entre cantons riches et cantons pauvres, mais réduira de 5 % par an dès 2016 son aide de 244 millions de francs aux cantons considérés comme des « cas de rigueur ». Enfin, la Confédération intégrera dans le réseau national 400 km de routes cantonales, mais elle réduira les moyens alloués aux cantons pour leurs routes. Les taxes sur l'essence pourraient augmenter de 3 à 4 centimes, ce qui rapporterait entre 200 et 270 millions de plus par an.

Conseil fédéral

■ Le Conseil fédéral a adopté un contre-projet direct à l'initiative populaire « pour des jeux d'argent au service du bien commun ». Selon lui, les bénéfices des loteries et des paris professionnels doivent être affectés à des fins d'utilité publique, mais la Confédération doit pouvoir superviser le secteur.

■ L'extension du nombre maximal d'indemnités de chômage de 400 à 520 jours perdurera jusqu'à fin mars dans les cantons de Genève et du Jura. Le Conseil fédéral a décidé de prolonger une dernière fois cette mesure en raison du fort taux de chômage enregistré dans ces deux cantons.

■ Le Conseil fédéral a décidé de recourir auprès de la Cour de justice de l'Union européenne contre le maintien de l'interdiction de survol nocturne du sud de l'Allemagne aux avions de l'aéroport de Zurich-Kloten. Le gouvernement juge cette restriction discriminatoire.

■ Pas question de supprimer l'heure d'été : la Suisse redeviendrait un « îlot temporel » au sein de l'Europe, avec tous les désavantages que cela comporte. Le Conseil fédéral a rejeté une motion de la conseillère nationale Yvette Estermann (UDC/LU).

■ Le Conseil fédéral a décidé que les cantons devaient rester libres de serrer plus ou moins la vis aux fumeurs. Il a recommandé le rejet de l'initiative de la Ligue pulmonaire qui réclame une interdiction générale de fumer dans les bâtiments publics. Il ne souhaite pas lui opposer de contre-projet.



VINS SUISSES POUR
LES OFFICIELS

■ La Suisse servira ses propres vins et ses produits du terroir lors de réceptions et manifestations officielles à l'étranger. C'est ce que promet le Conseil fédéral, en réponse à deux motions de Christophe Darbellay (PDC/VS) et Thomas Hurter (UDC/SH) qui s'indignaient que des vins italiens ou espagnols aient été servis par la Suisse aux visiteurs lors de l'exposition universelle de Shanghai.

■ Le Conseil fédéral a décidé de combattre l'initiative populaire contre les rémunérations abusives (initiative Minder) par une révision de la loi. Il demande néanmoins au Conseil des États de corriger certains points dans le contre-projet proposé par sa commission des affaires juridiques.

■ Les armes à sous-munitions devraient être totalement proscrites en Suisse. Le Conseil fédéral a mis en consultation une révision en ce sens de la loi sur le matériel de guerre. But : pouvoir ratifier la convention internationale interdisant ce type d'armement.

Votations

■ Le peuple se prononcera le 13 février sur l'initiative populaire « Pour la protection face à la violence des armes ». Ce sera le seul objet soumis à la votation ce jour-là.

■ L'initiative de l'UDC sur le renvoi des criminels étrangers a été acceptée à la double majorité du peuple (52,9 % de oui) et des cantons (seuls Genève, Neuchâtel, Bâle-Ville, le Jura et Vaud l'ont refusée). Les villes ont souvent dit non, contrairement aux zones rurales. Il est aussi à noter que les zones à forte présence étrangère se sont prononcées contre l'initiative. Quant au contre-projet des Chambres, il a été refusé par 54,2 % des voix et tous les cantons. Il reste maintenant au Parlement la lourde tâche de transcrire dans la législation l'initiative, notamment en définissant quels délits entraîneront la révocation du droit de séjour, le tout en respectant la Convention européenne des droits de l'homme et l'accord sur la libre circulation des personnes dans l'Union européenne...

■ L'initiative du PS « pour des impôts équitables » a été rejetée par 58,5 % des citoyens suisses et par 19 cantons et demi. Seuls Genève, le Jura, Neuchâtel et Bâle-Ville se sont prononcés pour. On note un fort clivage ville-campagne, les zones rurales ayant massivement refusé l'initiative.

Justice et police

■ La Conférence des directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP) a chargé un groupe de travail d'étudier la création d'une unité de police intercantonale prête à intervenir en permanence pour des missions spéciales. Ce groupe devrait présenter ses propositions à la CCDJP au cours du printemps prochain.

■ L'initiative contre les rémunérations abusives de l'entrepreneur schaffhousois Thomas Minder devrait être contrée par une révision de la loi. La commission des affaires juridiques du Conseil des États a adopté un contre-projet indirect.

■ La commission des affaires juridiques du Conseil des États ne veut pas d'un registre recensant les pédophiles, les délinquants sexuels et les auteurs de violences graves. Elle propose de balayer une initiative parlementaire adoptée par le National.

■ L'avant-projet de loi du Conseil fédéral visant à abolir les peines pécuniaires avec sursis reçoit un large soutien. Tous les partis bourgeois sont favorables à cette suppression. Selon l'UDC, le PLR et le PDC, l'élargissement de la panoplie des sanctions aux jours-amendes avec sursis et aux travaux d'intérêt général avec sursis n'a pas convaincu. Ces sanctions n'ont aucun effet dissuasif, selon ces trois partis. Quant au PS, même s'il admet que ces deux peines restent insuffisantes, il voit d'un mauvais œil la réintroduction des courtes peines privatives de liberté.

■ Désormais, les vols de renvoi de requérants d'asile déboutés doivent être accompagnés par des observateurs indépendants. C'est ce que stipule l'accord de Schengen qui vaut aussi pour la Suisse.

Intérieur

■ La participation des personnes physiques aux enquêtes de la Confédération doit redevenir facultative. C'est l'avis de la commission des institutions politiques (CIP) du Conseil national qui a mis en consultation une modification de la loi sur la statistique fédérale entrée en vigueur il y a un an. La commission propose que ne soit obligatoire que la participation au recensement fédéral. À l'inverse, la participation à d'autres études devrait être facultative pour les personnes physiques. Elle estime que l'Office fédéral de la statistique peut utiliser des informations obtenues par des données indirectes et que la qualité des statistiques est ainsi maintenue. La procédure de consultation s'achève le 20 février prochain.

■ La Suisse devrait se doter d'un congé parental de 24 semaines à répartir entre la

mère et le père. La Commission fédérale de coordination pour les questions familiales a présenté un modèle inspiré d'un projet genevois. Les coûts sont estimés à quelque 1,2 milliard de francs. Le droit aux prestations s'étendrait de la naissance au début de la scolarisation.

■ La solution de Didier Burkhalter pour résoudre le problème des réserves de l'assurance maladie ne séduit pas la commission de la santé publique du Conseil national : elle refuse une compensation via les réductions de primes.

■ Une quarantaine de personnes ont présenté leur candidature à la succession de Nicolas Bideau au poste de chef de la section cinéma à l'Office fédéral de la culture. La nomination devrait intervenir au printemps prochain. Le nouveau chef de la section cinéma devra rétablir une relation de confiance avec la profession, ébranlée sous l'ère Bideau.

Partis



CYBERATTAQUES À L'UDC...

■ Après ceux du PS, du PDC et du PLR, le site internet de l'UDC a été la cible de « cyberattaques ». Les quatre formations entendent prendre contact les unes avec les autres afin de voir comment empêcher de nouvelles attaques de ce type.

Parlement

■ Le libéral-radical valaisan Jean-René Germanier, 52 ans, accède à la présidence du Conseil national. Il souhaite placer son année de présidence sous le signe de la cohésion nationale. Quant au Conseil des États, son nouveau président pour l'année 2011 est l'Uranais Hansheiri Inderkum (PDC).